

**LIMITE TRANSVERSALE DE LA MER (LTM)**

**LE BLAVET**

Département du MORBIHAN (56) / Commune de LANESTER (56600)

Texte juridique de référence : Décret du 01 septembre 1853

Limite	Observations
<p>De la pointe dite « de la Bonne femme » (rive droite) à la pointe dite « du Bonhomme » (rive gauche)</p> <p>Pont du Bonhomme (DDTM56 / PREMAR)</p>	<p><b>Aspects juridiques :</b> Texte de référence identifié</p> <p><b>Aspects géographiques :</b> Nous sélectionnons la description utilisée pratiquement au niveau du Pont du Bonhomme (de construction postérieure au décret) par la DDTM56 et la PREMAR (cf. carte scannée page suivante). Pont du Bonhomme mentionné sur Scan Littoral. Numérisation à partir de l'Ortho Littorale V2 côté aval du pont.</p> <p>Positionnement <b>connu précisément</b> (incertitude &lt; 50 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en bleu sur la capture d'écran) :



Document(s) fourni(s) par un service compétent :

Source : PREMAR Atlantique (Septembre 2011)



*Limites transversales de la mer dans les estuaires*

Blavet Pont du Bonhomme

Décret du 1<sup>er</sup> septembre 1853

